

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 79

CONSEIL DE TERRITOIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2024 A 20H00

Délibération CT2024-10-08- 15 – Avis de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol

Rapporteur : Brigitte MARSIGNY, 1^{ère} Vice-présidente

DATE DE CONVOCATION : 02/10/2024 LIEU DE RÉUNION : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160) PRÉSIDENCE de Xavier LEMOINE, Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sara DJABALI

NOM et Prénom	Présence	Pouvoirs	NOM et Prénom	Présence	Pouvoirs
ACQUAVIVA François	Présent(e)	CEDECAS Arlette	FOURNIER Guillaume	Présent(e)	
ALLEMON Eric	Absent(e)		GENESTIER Jean-Michel	Présent(e)	
ASSAYAG Sabrina	Absent(e)		HELENON Joëlle	Absent(e)	
AUBRY Bénédicte	Présent(e)	CADORET Henri	HUART Marie-Claude	Absent(e)	
AWAD-SHEHATA Stéphanie	Absent(e)		HURET Sylvie	Présent(e)	
BAILLY Dominique	Présent(e)		JANDAR Naïma	Absent(e)	
BAKHTIARI Zartoshte	Absent(e)		KLEIN Olivier	Présent(e)	
BARTH Franck	Présent(e)	SCHUMACHER Alain	LACHKAR Véronique	Présent(e)	
BEAL Eric	Absent(e)		LAGUILLY Pascal	Présent(e)	
BEN M'HENNI Walid	Absent(e)		LEFELLE Virginie	Absent(e)	
BERTHIER Philippe	Présent(e)		LE FLOCH Fabrice	Absent(e)	
BIGADERNE Mehdi	Absent(e)		LEMOINE Xavier	Présent(e)	MARQUES Maryline
BITATSI-TRACHET Françoise	Absent(e)		LEPONT Claude	Absent(e)	
BLUTEAU Jean-Michel	Présent(e)		MANFREDI Eric	Absent(e)	
BORDES Roselyne	Absent(e)		MANGON Pierre	Présent(e)	VAVASSORI Patricia
BOUCHER Martine	Présent(e)		MANTEL Serge	Présent(e)	
BOUDJEMAI Kaïssa	Présent(e)		MARQUES Maryline	Absent(e)	
CADORET Henri	Absent(e)		MARSIGNY Brigitte	Présent(e)	
CALMEJANE Patrice	Présent(e)		MARTENOT Henriette	Présent(e)	LEPONT Claude
CAPILLON Claude	Absent(e)		MARTIN Pierre-Yves	Présent(e)	
CARRATALA Henri	Présent(e)		MARTINACHE François	Présent(e)	
CARBONNELLE Serge	Absent(e)		MEDJAOUI Aïcha	Présent(e)	
CAREL Pierre-Olivier	Présent(e)	LE FLOCH Fabrice	MILOTI Donni	Présent(e)	
CEDECAS Arlette	Absent(e)		MICONNET Olivier	Absent(e)	
CHARNI Montasser	Absent(e)		MONNIER Vincent	Absent(e)	
CHOULET Michèle	Présent(e)		PAGE Antoine	Présent(e)	
CISSE Mariam	Absent(e)		PIROLLI Antoine	Présent(e)	
CLAVEAU Michèle	Présent(e)		POILLOT Harald	Présent(e)	
COPPI Katia	Présent(e)	ASSAYAG Sabrina	ROY Patrice	Absent(e)	
CORDONNIER Marie-Thérèse	Présent(e)		SAMBOU Jean-François	Présent(e)	
CRANOLY Rolin	Présent(e)	ROY Patrice	SARDA Patrick	Présent(e)	
CUTARD Elodie	Présent(e)		SCHLEGEL Eric	Absent(e)	
DALLIER Philippe	Présent(e)	CARBONNELLE Serge	SCHUMACHER Alain	Absent(e)	
DEMUYNCK Christian	Absent(e)		SLIMANI Younès	Présent(e)	
DEPRINCE Marie-Florence	Absent(e)		TAYEBI Samira	Présent(e)	
DIABY Djénéba	Absent(e)		TESTE Stéphane	Présent(e)	DEPRINCE Marie-Florence
DJABALI Sara	Présent(e)		TORO Ludovic	Présent(e)	
ELICE Christine	Absent(e)		VAVASSORI Patricia	Absent(e)	
FAUCONNET Jean-Paul	Présent(e)		VERBEQUE Sandrine	Absent(e)	
FITAMANT Alain	Présent(e)				
			Nombre de présents :	44	Nombre de pouvoirs : 11

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10 et L5219-1 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-1 et suivants,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU la délibération n°136 du Conseil de territoire de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol en date du 7 décembre 2020 prescrivant l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation à ce titre,

VU la délibération n°3 du Conseil de territoire de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol en date du 13 février 2023 actant la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Établissement public territorial Terres d'Envol,

VU la délibération n°80 du Conseil de territoire de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol en date du 26 juin 2024 approuvant le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol,

VU le courrier du Président de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol, reçu le 11 juillet 2024 et soumettant pour avis le projet de PLUI précité au Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est,

VU le document intitulé « Contribution de l'EPT Grand Paris Grand Est au plan local d'urbanisme intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol », annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT qu'en tant que personne publique associée, l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est est invité à émettre un avis sur le projet de PLUI arrêté par le Conseil de territoire de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol, dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier de saisine,

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'avis rendu dans ce délai de trois mois, cet avis est réputé favorable,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte les incidences des projets de développement urbains traduits dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) « Gare/Vert Galant/Centre-ville » et « Vert Galant » sur le territoire de la commune de Vaujours,

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité ;**

EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté par le Conseil de territoire de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol, sous réserve de la prise en compte des remarques et demandes formulées dans le document intitulé « Contribution de l'EPT Grand Paris Grand Est au plan local d'urbanisme intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol » annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à la transmission de cet avis à l'EPT Paris Terres d'Envol et à prendre toutes dispositions pour sa meilleure prise en compte.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 08/10/2024.

Affiché - Notifié le **21 OCT. 2024**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



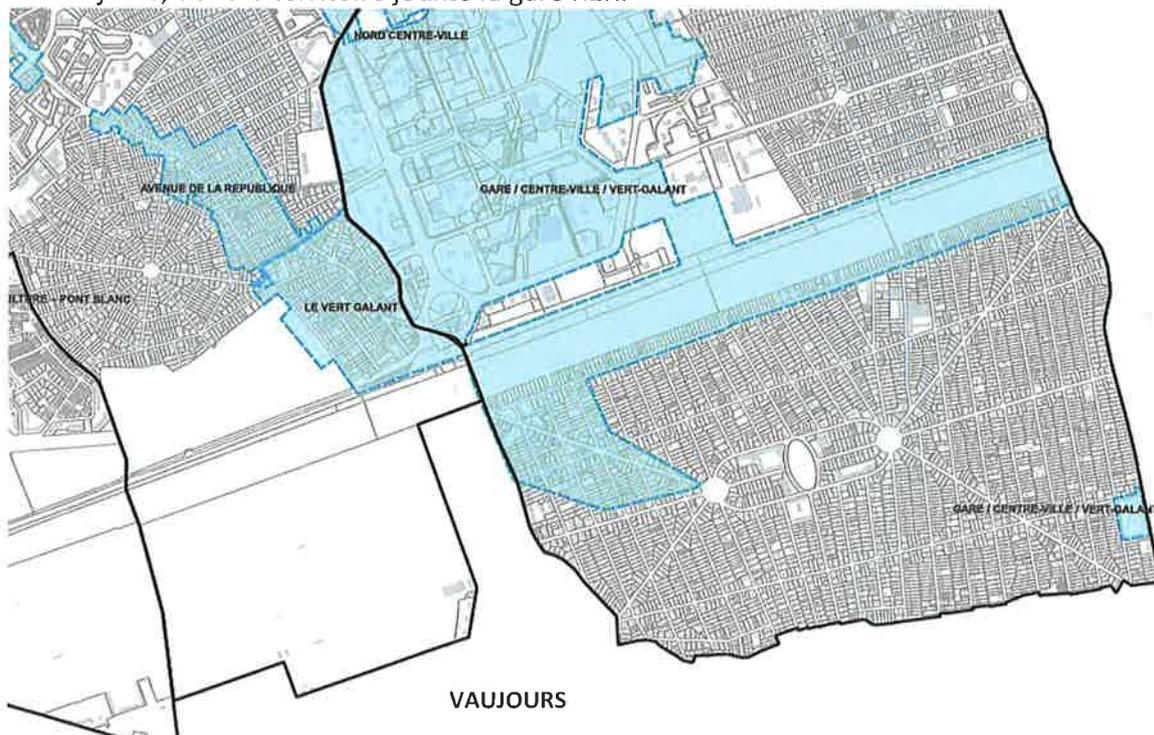
Contribution de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est au projet de Plan local urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Paris Terre d'Envol

Prescrit le 7 décembre 2020 et arrêté le 26 juin 2024 par le conseil de territoire, le projet de PLUi de l'EPT Paris Terre d'Envol a été transmis à l'EPT Grand Paris Grand Est le 11 juillet 2024 afin de recueillir sa contribution en tant que personne publique associée.

L'EPT a concentré son analyse sur les incidences du nouveau document sur les communes limitrophes de l'EPT Paris Terre d'Envol que sont Vaujours, Livry-Gargan et les Pavillons-sous-Bois.

À l'issue de cette analyse, il apparaît que le zonage et le règlement associé s'inscrivent dans le prolongement des grandes familles de zones retenues par l'EPT Grand Paris Grand Est pour son propre PLUi.

En revanche, les deux OAP sectorielles « Le Vert-Galant » (Villepinte) et « Gare/Centre-ville/Vert Galant » (Tremblay-en-France), se trouvent en interaction forte avec la commune de Vaujours, dont le territoire jouxte la gare RER.



C'est donc sur ces deux éléments que se concentrent la contribution.

1. OAP GARE /VERT GALANT/CENTRE VILLE

Cette OAP vise à encadrer le développement urbain induit par la proximité de la gare et s'articule autour de deux secteurs (Nord et Sud) séparés par la double coupure urbaine que constituent le canal de l'Ourcq et la voie ferrée.



Or, la desserte de la gare RER depuis le secteur sud se fait par les voiries situées sur la commune de Vaujours et conduisant au seul point traversant le canal et la voie ferrée, lequel draine déjà l'ensemble du trafic en provenance des communes de l'EPT Grand Paris Grand Est. En conséquence, l'EPT Grand Paris Grand Est propose de prendre en compte l'incidence de la densification portée par l'OAP sur le trafic automobile au moyen des orientations suivantes :

- Pour le figuré « veiller à une densification mesurée de l'habitat », spécifier que cette densification devra se faire en fonction des capacités d'absorption du trafic automobile des voiries existantes.
- Rendre plus visible le franchissement du canal de l'Ourcq dédié aux mobilités douces et spécifier le niveau de qualité attendu des aménagements cyclables (chaussée séparée, double-sens, signalisation...)
- Renforcer la vocation multimodale du pôle gare, en spécifiant l'implantation d'un parc de stationnement vélo

2. OAP VERT-GALANT



Passerelle
piétonne
existante

Le développement urbain induit par cette OAP ayant également des incidences sur le trafic automobile aux abords de la gare, l'EPT propose l'ajout des orientations suivantes :

- Ajouter des itinéraires cyclables /mobilités douces sur le plan, susceptibles de générer un report modal de la voiture vers le vélo ou la marche à pied
- Prévoir une connexion de ces itinéraires avec la sortie sud de la gare et la passerelle piétonne existante du côté de Vaujours.
- Pour les îlots mutables à destination de logement ou ceux à restructurer, préciser que la densification devra être dimensionnée en fonction de la capacité du réseau viaire existant à supporter un trafic automobile supplémentaire.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
 NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
 Pôle Fabrique de la ville
 Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Affaire suivie par Damien VERGNE
 Mail : damien.vergne@grandparisgrandest.fr
 Tél : 01 41 40 38 27

Nos réf. : D-2411-03167



M. BRUNO BESCHIZZA
 Président
 Établissement public territorial
 Paris Terres d'Envol
 BP 10018
 93601 AULNAY SOUS BOIS CEDEX



Noisy-le-Grand, le 18 NOV. 2024

Objet : contribution de l'EPT Grand Paris Grand Est au projet arrêté de PLUi de l'EPT Paris Terre d'Envol

Monsieur le Président, *Bruno.*

Vous nous avez notifié, par courrier en date du 27 juin 2024, le projet arrêté du plan local d'urbanisme intercommunal de l'EPT Paris-Terres d'Envol.

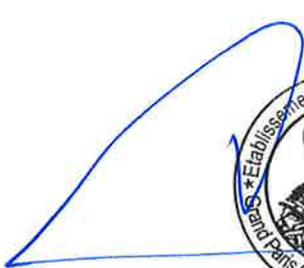
J'ai le plaisir de vous transmettre en pièce jointe au présent courrier l'avis favorable de l'EPT Grand Paris Grand Est, voté en conseil de territoire le 8 octobre dernier. Cet avis est assorti de remarques relatives aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles *Gare/Vert Galant/Centre-ville* (Tremblay-en-France) et *Le Vert Galant* (Villepinte). L'EPT Grand Paris Grand Est souhaite leur prise en compte dans le projet de PLUi soumis à approbation.

Par ailleurs, l'EPT Grand Paris Grand Est se montrera particulièrement attentif aux évolutions des tissus urbains aux franges de son territoire, notamment dans le secteur du boulevard Westinghouse à Sevran, où la préservation d'un tissu pavillonnaire de part et d'autre de la limite avec la commune de Livry-Gargan serait bienvenue.

Les équipes de l'EPT Grand Paris Grand Est restent à votre disposition pour toute question ou remarque relative à cet avis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi.

M. le Président,

 LEMOINE
 Maire de Montfermeil

